

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/055

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet: CONVENTION DE PARTENARIAT ODE/OIEAU DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INTER-CARAÏBE POUR LA VALORISATION DES FILTRES PLANTES VEGETALISES VISANT LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention financière de partenariat avec l'OIEAU dans le cadre d'un projet de coopération inter-caraïbes pour la valorisation des filtres plantés végétalisés ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de ce projet à hauteur de 100 000,00€ TTC pour un montant total du projet de 1 500 000,00€ TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

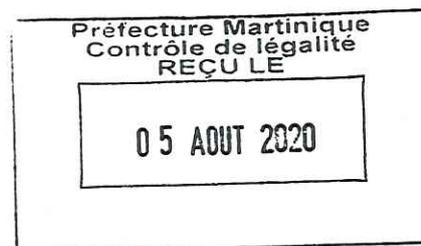
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/056

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : VOTE D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DANS LE CADRE D'UNE OPERATION GROUPEE DE FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS PERMETTANT LA REDUCTION DE L'IMPACT DE LA SECHERESSE SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le vote d'une enveloppe d'un montant de **1 500 000,00 €** dans le cadre d'une opération groupée **de fourniture et pose d'équipements permettant la réduction de l'impact de la sécheresse sur la distribution de l'eau potable.**

Ces équipements sont de type :

- Vannes automatiques pilotables à distance en pied de réservoir ou sur le réseau,
- Dispositifs de modulation de pression avec contrôle à distance,
- Contrôles de débordement de réservoir en temps réel,
- Tous dispositifs permettant soit le pilotage à distance et en automatique de la rotation des coupures d'eau, soit de réduire directement la consommation d'eau par les fuites.

Sont exclus de ce dispositif, la mise en place de nouvelles canalisations ou leur renouvellement.

- De rattacher cette opération groupée à la fiche action **3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **100%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

05 AOUT 2020

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

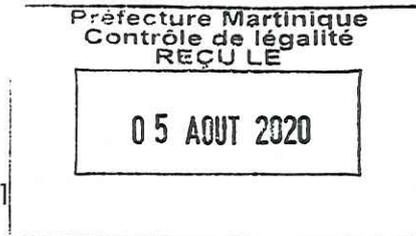
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/057

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **Vu** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA25-06-2018/216 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et la DM n°1 de l'exercice 2019,
- VU le compte de gestion 2019 établi par le payeur territorial,
- VU la délibération n° CA 02-06-2020/024 adoptant le Compte Administratif 2019 de l'office,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2019 à cette même section, soit un montant de 14 422 741.63 €, ainsi qu'il suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	1 217 658.80 €
B - Résultats antérieurs reportés	13 205 082.83 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	14 422 741.63 €
D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (excédent de financement)	18 403 124.63 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-10 120 603.13 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT F = D+E	8 282 521.50 €
AFFECTATION	14 422 741.63 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	14 422 741.63 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 05 AOUT 2020

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/058

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : ADOPTION DU BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **Vu** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA25-06-2018/216 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **Vu** le budget primitif pour l'exercice 2020,
- **VU** les délibérations n° CA 02-06-2020/024 et CA 17-07-2020/057 adoptant le Compte Administratif 2019 de l'ODE Martinique et l'affectation du résultat,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'adoption du Budget Supplémentaire 2020 arrêté en dépenses et en recettes à 16 579 107,63 € en fonctionnement et à 30 228 935,63 € en investissement, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	20 108 332.50	11 825 811.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	10 120 603.13	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		18 403 124.63
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	30 228 935.63	30 228 935.63
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 579 107.63	
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		2 156 366.00
002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		14 422 741.63
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	16 579 107.63	16 579 107.63
TOTAL DU BUDGET (4)	46 808 043.26	46 808 043.26

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 05 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

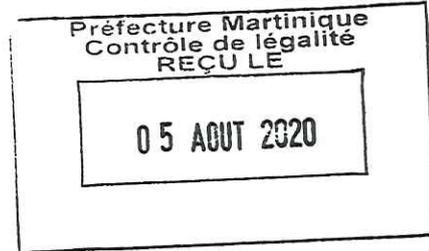
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/059

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ODE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

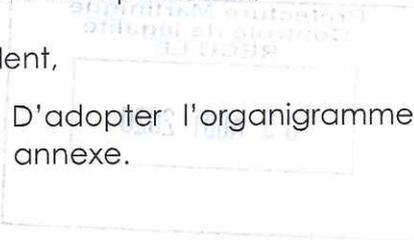
- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L.213-13 à L.213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R.213-71,
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **VU** la délibération n° CA 13-11-2018/285 adoptant l'organigramme modifié de l'ODE Martinique,
- **VU** l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 26 juin 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter l'organigramme modifié de l'ODE Martinique tel que présenté en annexe.



Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

05 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

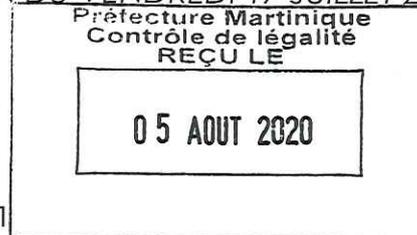
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/060

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : TRANSFORMATION D'EMPLOI BUDGETAIRE AU SEIN DE L'ODE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R.213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De créer un emploi d'ingénieur principal (A), en remplacement d'un emploi budgétaire d'ingénieur territorial (A), à temps complet sur un poste permanent de « chargé d'étude grand cycle de l'eau ». Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 05 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/061

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet: CONVENTION ODE/UNIVERSITE DE POITIERS DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN INVENTAIRE DU POISSON GALE PAR ANALYSE DE L'ADN ENVIRONNEMENTAL

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention de recherche partagée avec l'Université de Poitiers dans le cadre de la réalisation d'un inventaire du poisson Gale par analyse de l'ADN environnemental ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de cette étude à hauteur de 9 900,00€ TTC pour un montant total de projet de 9 900,00€ TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

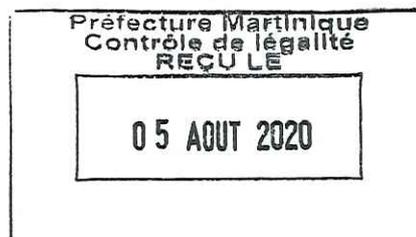
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/062

Date de publication : 06 AOUT 2020

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI DANS LE CADRE DE L'INTERCONNEXION SAINT-JOSEPH LAMENTIN : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BRANCHE BELEME DEPUIS L'USINE DE DURAND

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **19 juin 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **640 000,00 €** à **ODYSSI** pour la réalisation de l'opération suivante :
Interconnexion Saint-Joseph Lamentin : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la branche Bélême depuis l'usine de Durand,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **21%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

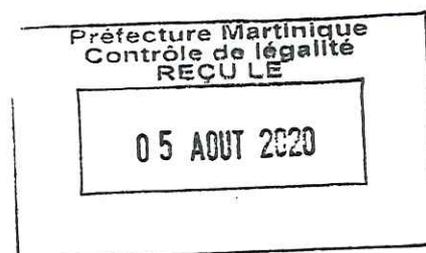
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/063

Date de publication : 06 AOUT 2020

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DES FORAGES D'EAU SOUTERRAINE DE CŒUR BOULIKI A SAINT-JOSEPH

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **17 juin 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **150 000,00 €** à **ODYSSI** pour la réalisation de l'opération suivante :
Mise en service des forages d'eau souterraine de Cœur Bouliki à Saint-Joseph,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **25%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

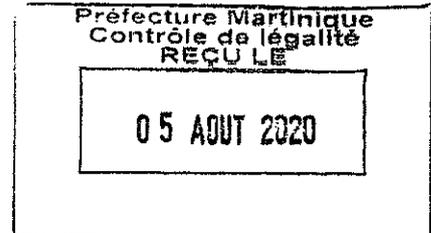
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/064

Date de publication : 06 AOUT 2020

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AMELIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/066 adoptant la mise en place d'une convention cadre entre l'ODE et les collectivités (CACEM, CAESM, CAPNM, CTM) relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet d'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **500 000,00 €/an sur une durée de 3 ans soit au total 1 500 000,00 €** à **ODYSSI** dans le cadre d'une **convention amélioration des performances des infrastructures d'eau potable** pour la réalisation des opérations suivantes :

OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS	PHASAGE		
		2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Amélioration du rendement de réseaux				
Mise en place de prélocalisateurs de fuites à postes fixes	310 000 €		200 000 €	110 000 €
Mise en place de vannes de sectorisation avec compteurs	900 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
sous-total	1 210 000 €	300 000 €	500 000 €	410 000 €
Amélioration continuité de service		2020	2021	2022
Mise en place du surpresseur de Beleme au Lamentin	250 000 €	250 000 €	- €	- €
Mise en place du surpresseur Chemin Jean-Batiste à St Joseph	40 000 €	40 000 €	- €	- €
sous total	290 000 €	290 000 €	- €	- €
TOTAL	1 500 000 €	590 000 €	500 000 €	410 000 €

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **100%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,

- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 17-07-2020/065

Date de publication : 06 AOUT 2020

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA STEU DE LONG PRE VERS CELLE DE GAIGNERON OBJET D'UNE SUBVENTION ACCORDEE A ODYSSEI

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 26-04-2019/051 du Conseil d'Administration du 26 avril 2019, attribuant une subvention initiale de 480 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° DCA ODY 2020-06-19 portant sur le plan financement présenté au Conseil d'administration d'ODYSSI en séance du 23 juin 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De modifier le plan financement comme suit, suite à l'avis favorable du comité des financeurs :

ODE	480 000,00 €	40,00 %
Autofinancement	60 000,00 €	5,00 %
FEDER	660 000,00 €	55,00 %
	1 200 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

05 AOUT 2020

Le Président

Claude LISE



05 AOUT 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 1

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 17-07-2020/066

Date de publication : 06 AOUT 2020

OBJET : ANNULLATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE A ODYSSEI DANS LE CADRE DE L'INTERCONNEXION DES RESEAUX CACEM SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET SAINT-JOSEPH

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), Marcellin NADEAU, Nadine CHEVASSUS (représentant Maurice MAURIN et Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PLANTIN, Antoine VEDERINE, Marie-Jeanne TOULON, Mathilde BRASSY

ÉTAIENT ABSENTS : David ZOBDA, Arnaud RENE-COARIL, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 054-16 du Conseil d'Administration du 07 octobre 2016, attribuant une subvention de 150 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 11-12-2018/296 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2018,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande d'annulation de l'organisme en date du **03 juillet 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **150 000,00 €** à **ODYSSI**.
- De désengager les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOÛT 2020**



Le Président

Claude LISE